



Notifié le

Notification reçue le

Publié le 21 DEC 2021

Certifié exécutoire, le Maire

Partie réservée au visa  
de la Sous-Préfecture

DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE  
LE 21 DEC. 2021

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature à M. Michel HERAIL, Adjoint au Maire  
en l'absence de M Luc ZENON, Adjoint au Maire,  
du 27 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.18 et L 2122-23,

VU la délibération n°22 en date du 21 Septembre 2020 attribuant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°1597 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à M Luc ZENON, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des marchés publics, des achats et des bâtiments communaux,

VU l'arrêté n°1218 du 11 juin 2020 désignant M Luc ZENON en qualité de représentant de Monsieur le Maire, à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de la Commande Publique de la Ville de Béziers,

**CONSIDERANT** que M Luc ZENON sera absent du 27 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclus,  
**CONSIDERANT** qu'en l'absence de M Luc ZENON, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à M. Michel HERAIL,

## **A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** M. Michel HERAIL en sa qualité d'adjoint, reçoit pour la période du 27 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services et notamment :

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.  
LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE PEUT ÊTRE SAISIE AU MOYEN DE L'APPLICATION TÉLÉRECOURS CITOYENS ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE  
WWW.TELERECOURS.FR

- La décision hebdomadaire,
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords- cadres, ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget sans limitation de montant ;
- Les correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les arrêtés et décisions relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON ;
- Les actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation des marchés publics et des achats attribuée à M Luc ZENON.

**ARTICLE 2** : Dans le domaine de l'Urbanisme attribué à M. Luc ZENON, M. Michel HERAIL en sa qualité d'adjoint, reçoit pour la période du 27 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services et notamment

- La planification urbaine : suivi, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Le suivi des Zones d'Aménagement Concerté et notamment approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain et des fiches de lot,
- L'application du droit des sols : toutes pièces, arrêtés, actes et documents liés à l'instruction, la délivrance et le suivi des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols,
- Établissements Recevant du Public (ERP) : toutes pièces, arrêtés, actes et documents liés à l'instruction, la délivrance d'une demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP ainsi que les demandes d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap),
- La procédure contradictoire avant retrait d'une autorisation d'urbanisme ou d'une autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP conformément aux articles L121-1, L122-1 et L122-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,
- Les correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les arrêtés et décision relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON,
- Les actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de l'Urbanisme attribuée à M. Luc ZENON.
- La signature des décisions de retrait,
- Enseignes et publicité : suivi, modification et révision du règlement local de publicité, signature de toutes pièces, arrêtés, actes et documents liés à l'instruction, la délivrance et le suivi (police) des autorisations d'enseignes et déclarations de publicité.

**ARTICLE 3** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **21 DEC 2021**



Pour ampliation et par délégation de signature

**Pryseillia DESGARCEAUX**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Menard".

Robert MENARD

